

Image not found or type unknown



Pierre tombale retirée

Par **Kate 67**, le **24/02/2019** à **12:52**

Bonjour mes grand parents sont enterrés depuis plus de 15 ans et suite au décès de ma maman qui est donc leur fille nous avons réouvert la tombe ou plutôt enlever la tombe pour y mettre ma maman. malheureusement le capital n'est pas suffisant pour remettre la tombe donc les pompes funèbres vont faire appel à un huissier. suite au paiement de l'huissier aux pompes funèbres vont-ils remettre la pierre ou attendre que j'ai remboursé l'huissier?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **youris**, le **24/02/2019** à **13:32**

bonjour,

l'entreprise terminera les travaux quand elle sera payée.

si l'actif de la succession n'est pas suffisant, c'est aux héritiers de payer.

salutations